

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

Mobilité européenne des publics en apprentissage et formation continue

Bruxelles, 18 et 19 octobre 2007



Journées animées par Régis Roussel, Responsable de missions, Centre INFFO

De quoi parle-t-on ?

De nombreux acteurs s'engagent dans la mise en œuvre d'actions de mobilité européenne et transnationale, dans le cadre de la formation professionnelle.

La mobilité européenne à travers la stratégie de Lisbonne vise à favoriser le déplacement des citoyens européens, dans l'emploi et dans la formation.

Les bénéficiaires de cette mobilité sont les apprentis, les personnes en formation continue, et en formation initiale. Des actions en faveur de la mobilité géographique sont menées par l'Union européenne, les Conseils régionaux, les chambres consulaires ou les branches professionnelles...

Pour ce qui est de la mobilité des apprentis, depuis janvier 2005, elle est intégrée dans des contrats d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage. Les Régions interviennent sous différentes formes pour la mobilité, ainsi, une partie de la prime à l'embauche pour l'apprentissage en Bretagne est liée à la mobilité.

En revanche, la mobilité des stagiaires de la formation continue est plus rare, même si certains Conseils régionaux agissent pour faciliter cette mobilité, notamment des demandeurs d'emploi.

Pour ce qui est des programmes européens en faveur de la mobilité, l'agence Europe Éducation Formation France gère le programme Education et Formation tout au long de la vie, à travers les programmes Comenius pour l'enseignement scolaire, Erasmus pour l'enseignement supérieur, Leonardo da Vinci pour les enseignements professionnels, et Grundtvig pour l'éducation des adultes.

L'UE mène d'autres actions en faveur de la mobilité : Eurodyssée programme de l'Association des Régions d'Europe, des visites d'études, des outils tels Europass, des appels à projets ou à proposition de la Commission, par exemple "Année européenne de la mobilité en faveur des travailleurs" en 2006.

Des dispositifs existent, mais comment faire face aux obstacles avancés par les bénéficiaires de la mobilité ou par les employeurs ? Comment répondre aux difficultés juridiques : que devient le contrat de travail ? quelle est la protection sociale ? Comment remédier aux difficultés financières : les bourses ne couvrant pas la totalité des dépenses ? A cela, s'ajoutent des langues étrangères mal maîtrisées. Il faut donc favoriser la mobilité européenne en formation par des aides financières, mais également aider l'individu à prendre conscience de la mobilité et de ses atouts.

Le mot de l'élu de la Région Ile de France

M. Daniel Brunel,

vice-président, chargé de la formation professionnelle, du développement économique et de l'emploi, Conseil régional Ile-de-France

La construction européenne est à la croisée des chemins. Elle est passée dans un certain nombre de processus au cours de ces dernières années.

Dans le souci de construire une Europe en adéquation avec les populations, et parce que nous cherchons à mettre en exergue ce qui concourt à l'épanouissement et à l'émancipation humaine, se pose aujourd'hui la façon dont peuvent être enracinées les politiques de formation et d'apprentissage dans les régions. Nous réfléchissons sur les questions de mobilité pour créer des logiques de promotion pour des personnes en emploi... Nous voulons intégrer nos politiques dans une vision plus qualifiante pour le plus grand nombre.

La Région fait des efforts en direction des Missions locales (82 en Ile-de-France) pour travailler à la mobilité des jeunes, penser ces jours de mobilité internationale sous forme collective ou individuelle. Elle propose au niveau des Missions locales, que 10 % des jeunes puissent faire un séjour de mobilité internationale dans le cadre de leur parcours.

Elle vise à développer également la mobilité des apprentis et les actions de mobilité pour les demandeurs d'emploi et les publics en situation précaire, afin que ces publics fassent des expériences à l'étranger, un atout.

La question de la mobilité est intégrée dans l'ensemble des politiques de l'Ile-de-France.

La volonté de la Région Ile-de-France est d'agir au niveau du territoire, pour avoir une meilleure qualité de vie avec une logique extra régionale et intra régionale.

Sommaire

Les plénières

- Politique de la Région Ile de France en faveur de la mobilité
- L'accompagnement à la mobilité : des réseaux, des outils

Les ateliers

- Création d'un dispositif spécifique pour développer la mobilité des demandeurs d'emploi
- Mise en place d'un Schéma régional pour le développement de la mobilité internationale
- L'importance du partenariat ?

Pour en savoir plus

- Le comité des Régions
- Le CNFPT développe et accompagne les projets de mobilité

Interventions plénières

Politique de la Région Ile-de-France en faveur de la mobilité

Selon **Mme Marie-Thérèse FRUGNAC, Chef de la Mission Stratégie, Unité Développement - Conseil Régional d'Ile-de-France**, l'ouverture internationale et européenne en Ile-de-France est une dimension forte de la région.

La politique de mobilité de la formation professionnelle en Ile-de-France s'inscrit dans cette démarche et dans les schémas structurants mis en place par le Conseil régional : schéma régional de développement économique de 2005 et schéma régional de la formation professionnelle initiale et continue tout au long de la vie adopté en juin 2007. Ce schéma fait de cette politique de mobilité européenne, l'un des axes d'intervention de la Région pour l'un de ses grands principes, qui est d'élever le niveau de qualification.

Les élus ont souhaité lui donner une nouvelle dimension au cours de ces deux dernières années. Cette politique de mobilité se décline en trois volets : volet des étudiants, volet des publics demandeurs d'emploi et jeunes sans qualification en formation professionnelle et des jeunes en apprentissage et, volet transversal à l'ensemble des publics ayant pour objet le soutien aux expérimentations et aux partenariats.

Les objectifs visés par la politique de mobilité des demandeurs d'emploi et des jeunes sont de trois ordres : la mobilité à l'international doit assurer une progression ; les jeunes en difficulté doivent bénéficier de cette politique de mobilité régionale ; la politique de mobilité doit être associée avec la politique de coopération décentralisée. Quatre dispositifs sont mobilisés : Leonardo (300 places en mobilité), Eurodyssée (départ de 50 Franciliens et accueil de 50 Européens), dispositif de soutien aux projets individuels et collectifs proposés par les Missions locales, les organismes de formation, voire les Plie, les séjours dans des zones de coopération décentralisée.

La mise en place de ces programmes se fait en partenariat, avec les organismes porteurs de projet et avec l'espace Emploi international.

M. Hubert PATINGRE, Sous-directeur de l'apprentissage, Unité Développement - Conseil Régional d'Ile-de-France s'attache à la mobilité dans le cadre de l'apprentissage. La Région consacre 10 % de son budget à l'apprentissage. La mobilité géographique

participe à l'accès des qualifications. Elle est organisée autour de quatre volets : séjours collectifs à caractère professionnel liés aux métiers de une à trois semaines avec 400 euros par apprenti et par semaine ; sections d'aide à la mobilité européenne liée à la préparation à un diplôme dans un État membre ; stages individuels de deux mois : aide à l'apprenti de 75 euros par semaine, regroupements professionnels à l'étranger : approfondissement de une à quatre semaines avec aide de la Région à hauteur de 300 euros par semaine et par apprenti. Le principe est le cofinancement.

M. Lilian CADET, Chef de projet - Cellule Europe Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris précise que la CCIP avec 4 000 apprentis, travaille en étroite collaboration sur l'internationalisation des cursus avec la Région Ile-de-France. La Région a une réelle écoute des CFA de la CCIP. Sur 4 000 apprentis, 400 sont envoyés en mobilité par an, dont 370 avec une aide de la Région Ile-de-France.

La CCIP est accompagnée du Conseil régional sur des espaces d'expérimentations, tel que Classe Europe.

Mme Marie-Frédérique DO COUTO, Secrétaire générale de la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne précise que la Chambre de métiers représente 16 000 entreprises artisanales sur le Val de Marne, avec un CFA de 900 apprentis.

Le conseil régional est l'interlocuteur principal de la chambre des métiers, finançant l'apprentissage au sein de la Chambre de métiers.

Un partenariat est organisé avec la Chambre de métiers de Dresde en Allemagne : douze jeunes chaque année des sections de la Chambre, partent chaque année, à Dresde et échangent avec douze jeunes Allemands. L'objectif est d'être inséré dans le milieu professionnel du pays. Il y a un volet apprentissage et un volet culturel. Les obstacles résident dans les difficultés des employeurs à laisser partir les apprentis et d'autre part, l'hébergement des jeunes Allemands est trop cher.

M. Didier CAMENSULI, Chargé de projet emploi, Espace Emploi International - Conseiller EURES rappelle que ce réseau est consacré à la mobilité dans l'emploi. Il est impliqué dans les programmes de mobilité de la Région. Quand un demandeur d'emploi est accompagné sur un projet de mobilité, il faut lui prouver qu'il y a un intérêt. Le financement de la Région est nécessaire, car la bourse européenne n'est pas suffisante.

Le programme Mobilaccess de la Région prépare bien ces publics en difficulté. S'ils sont bien accompagnés, ils sont bien réinsérés.

L'accompagnement à la mobilité : des réseaux, des outils

M. Régis ROUSSEL, Responsable de missions, Centre INFFO présente le réseau Euroguidance. Il a pour objectif de favoriser et promouvoir la mobilité en Europe, d'informer sur les systèmes éducatifs et les systèmes de formation en Europe, de développer les actions européennes dans les actions d'orientation, d'alimenter le portail Ploteus, portail d'aide à la mobilité. Dans chaque pays, des centres ressources donnent des informations sur la mobilité et l'orientation. Le réseau Euroguidance a été confié en France, à l'Agence Europe Education Formation France.

Quatre CIO, le Carif-Oref Auvergne et le Centre INFFO diffusent de l'information, participent à des conférences, des salons et créent des outils. Ainsi, Mobiloutil, base de données créée par le Carif-Oref Auvergne propose une multitude d'outils visant à faciliter la mobilité et, à accompagner les porteurs de projet ou les bénéficiaires de cette mobilité.

Face à la situation actuelle de l'emploi, la connaissance des langues étrangères, l'interculturalité sont nécessaires sur le marché de l'emploi. **Stéphane Cools de l'Assemblée des Régions d'Europe** présente le programme Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe créé par le président de Franche-Comté, Edgar Faure, en 1985. C'est un programme mis en œuvre par les Conseils régionaux et le programme Leonardo s'est inspiré d'Eurodyssée. Il est recherché une complémentarité entre les deux.

Eurodyssée facilite des stages professionnels en entreprise, avec pour but une expérience professionnelle, à destination des jeunes de 18 à 30 ans.

Les stages durent entre trois et sept mois. Les stagiaires suivent des cours intensifs de langue d'un mois et ont des activités culturelles afin de connaître la région.

Le programme repose sur deux grands principes : une autonomie des Régions dans la mise en œuvre, avec le respect de la diversité. Le programme est flexible dans sa mise en œuvre.

Le nombre de stages, le public visé, la gestion opérationnelle est décidée par la Région. Le programme subit de constantes adaptations. trente Régions sont actives en 2007 et dix sont en cours de parrainage.



Atelier 1

Création d'un dispositif spécifique pour développer la mobilité des demandeurs d'emploi en Champagne-Ardenne et en Ile-de-France

Le programme Mevipro (Mobilité européenne valorisée pour l'insertion professionnelle) présenté par **Mme Emmanuelle BRISSARD, Conseil régional Champagne-Ardenne**, propose aux demandeurs d'emploi champardennais désirant acquérir une expérience professionnelle complémentaire de réaliser un stage d'une durée de six mois au Royaume-Uni, en Irlande, en République tchèque ou en Allemagne, précédé d'un mois de formation linguistique dans le pays d'accueil.

L'objectif est de favoriser la présence sur le territoire d'une main-d'œuvre qualifiée au profit des entreprises confrontées à l'europanisation du marché du travail et, d'améliorer l'attractivité du territoire régional.

Le Conseil régional a recours à un prestataire de services, organisme de formation privé, l'APRECA, par le biais d'une procédure d'appel d'offres avec publicité européenne. Il sélectionne des candidats, organise le séjour et le suivi régulier des candidats.

Le CNASEA, (les stagiaires ayant en effet le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré), verse des allocations de séjour, assure le remboursement des frais de transport et d'assurance, et le paiement des cotisations sociales.

Pour sa part, la Région Ile-de-France, selon **Mmes Laetitia QUILICHINI et Aude COVILLE du Conseil Régional Ile-de-France**, a créé un programme unique de mobilité internationale à destination des jeunes inscrits en Missions locales et des demandeurs d'emploi.

La mise en place de ces actions demande à la Région Ile-de-France, un engagement encore plus soutenu en termes de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi. Elle joue ici pleinement son rôle de facilitateur. Avec Mobil'Access, elle soutient les projets individuels et collectifs de mobilité professionnelle. Partenaire de nombreux dispositifs européens, elle encourage la mobilité professionnelle au sein de l'Union européenne : Programme Européen Jeunesse (Service volontaire européen...), le projet Euro-chantier (mise en œuvre de chantiers écoles européens), les programmes européens Leonardo da Vinci et Eurodyssée...

Atelier 2

Mise en place d'un Schéma régional pour le développement de la mobilité internationale en Auvergne

Suite à des assises territoriales et à une enquête sur la mobilité dans les établissements de formation en Auvergne, **Mme Sophie ARI, Conseil régional Auvergne**, explique que la Région a pris conscience que la mobilité est une plus-value pour l'insertion

professionnelle et l'ouverture internationale de l'Auvergne. Ce qui a abouti au Schéma régional de la mobilité, articulé autour d'un accompagnement des établissements de formation, d'une sensibilisation des entreprises à la mobilité, d'un développement de partenariats entre le Conseil régional et d'autres Régions d'Europe, sur la thématique "éducation, formation et mobilité" et de la coordination d'un réseau d'institutions auvergnates pour des actions concertées.

Le Schéma est en cours de lancement, les cibles sont les personnes en mobilité entrante et sortante, en priorité les moins mobiles (lycéens professionnels, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle), à travers leurs établissements. Avec chaque établissement volontaire pour rejoindre le Schéma, un référent mobilité sera désigné, les besoins en matière d'accompagnement seront évalués, et une convention d'objectifs et de moyens entre l'établissement et le Conseil régional sera signée. Un réseau de référents mobilité sera créé pour mutualiser les expériences.

Atelier 3

L'importance du partenariat en Alsace ?

Mme Thérèse CHARTIER, Conseil régional Alsace présente les projets de la Région et les différentes expériences de partenariat. La Région Alsace contribue à trois dispositifs pour la mobilité des apprentis : certificat Euregio, projet Eurodistrict, le projet Maestr'Al (Mobilité apprentis europe stage traineeship Alsace).

A titre d'exemple, le certificat Euregio, projet Interreg vise à inciter les apprentis, lycéens et étudiants à effectuer des stages dans le cadre de leur formation dans des entreprises étrangères du Rhin supérieur. Il s'agit de stages de trois semaines en Allemagne et en Suisse, ou d'un stage de quatre semaines en Allemagne et en Suisse.

Pour les cours préparatoires de langue, les frais d'hébergement et de transport sont financés.

Ce certificat repose sur dix-sept partenaires publics allemands et suisses et pour la France, la Région Alsace, le rectorat, la DRAF, les chambres consulaires et le Medef. Depuis 1995, 1 500 certificats ont été délivrés, 216 bénéficiaires en 2005 dont 91 Français et deux apprentis.

Ce projet a permis de construire des partenariats au-dessus des frontières entre des institutions, tout en étant profitable aux jeunes. Mais peu d'apprentis sont concernés, car les employeurs sont réticents à laisser partir leurs apprentis chez un employeur voisin.

Animation des ateliers

Merci à Mme Aude COVILLE, Mme Véronique DUMAS et M. Olivier LERAY, de la Région Ile-de-France, Mme Karine TIREL, M. Jean François CLAVERIE du CNFPT, Mme Nathalie LEGOUILP du Centre INFFO d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

Le CNFPT développe et accompagne les projets de mobilité

Si tous les fonctionnaires français peuvent envisager une mobilité professionnelle en Europe ou ailleurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, le phénomène reste jusqu'à présent très marginal.

Pour autant, on constate un nombre croissant de demandes d'information sur la mobilité de la part d'agents territoriaux. La plupart d'entre eux ont bénéficié, pendant leurs études universitaires, du programme ERASMUS : forts de cette première expérience, ils souhaitent souvent reproduire cette mobilité dans le cadre professionnel.

Plusieurs possibilités leur sont offertes. L'une dans le cadre du dispositif END – Expert National Détaché qui permet la mise à disposition d'un agent auprès des institutions européennes ou d'une collectivité locale étrangère pour une durée de six mois à quatre ans. Conditions requises : justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle et d'une connaissance d'une deuxième langue communautaire.

Une autre possibilité, pour les agents territoriaux nouvellement titulaires d'un concours, est de réaliser une mobilité dans le cadre des stages pratiques du cursus de formation initiale. Le CNFPT accompagne ainsi les projets des agents, pour une durée de dix à vingt jours maximum, en prenant en charge 50 % de l'ensemble des frais d'hébergement, de transport et de restauration et en validant sur le plan pédagogique le stage. L'accueil se fait soit dans une collectivité jumelée avec la collectivité d'origine du stagiaire, soit dans une collectivité avec laquelle le stagiaire a des attaches personnelles, soit auprès des institutions européennes.

Des projets de collaboration inter-écoles sont aussi montés. L'ENACT de Nancy a participé, en 2002, à un projet de coopération avec l'Ecole supérieure d'administration de Kehl en Allemagne. Un échange croisé de dix stagiaires d'Allemagne, de France et du Kosovo a permis de mettre en place trois modules de dix jours sur la "mise en œuvre des politiques publiques" dans chacun des trois pays.

Depuis juin 2007, l'ENACT de Nancy s'est aussi rapprochée de l'Ecole Régionale d'Administration Publique de Bruxelles Capitale (ERAP) pour mettre en place des échanges d'intervenants et de stagiaires entre les deux structures à l'horizon 2008.

Afin de susciter plus de vocations parmi les agents publics, un parcours de formation sur la mobilité des fonctionnaires en Europe est également organisé. Trois modules en constituent le socle : 1) la connaissance des systèmes politico-administratifs en Europe ; 2) les outils juridiques de la mobilité ; 3) la dimension interculturelle de la mobilité.

Contact : emmanuel.thouary@cnfpt.fr

Remerciements

à la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la Région Ile de France

Merci à Mme Françoise CHOTARD, directrice du bureau Ile-de-France Europe du Comité des Régions, Mme Marie-Thérèse FRUGNAC, Chef de la mission Stratégie et à M. Hubert PATINGRE, Sous-directeur de l'apprentissage pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues des services de FPA de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli 56 participants venant de treize régions.

Sous l'égide de Mme Marjorie Jouen, du Comité des Régions

Cette journée a été organisée à Bruxelles, par le Comité des Régions présidé par M. Delebarre, et considéré comme la Maison des Régions.

Le Comité des Régions est un des comités consultatifs de l'Union européenne avec des élus locaux et régionaux.

Depuis deux ans, le Comité des Régions cherche à mobiliser les Régions pour travailler au soutien à la création d'emploi, deux énergies durables... Une plateforme de suivi de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe, l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde à l'horizon 2010 a été constituée avec 104 membres et avec différentes régions, notamment pour la France, les Régions Rhône-Alpes, Bretagne, Ile-de-France, Basse-Normandie...

Ces Régions envoient des experts pour travailler sous forme d'ateliers : échanges de bonnes pratiques et élaborer un message vers la Commission. Un capital de connaissances est ainsi constitué, accessible sur le site Internet du Comité des Régions.

Pour en savoir plus sur cette journée ...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :

www.centre-info.fr, rubrique Régions

www.cnfpt.fr, rubrique un agent - se former

Rédaction

Centre INFFO

Nathalie Legoupil

CNFPT

Jean-François Clavier

Karine Tirel

Emmanuel Thouary

Maquette

Claudie Carpentier

Betina Pedro

Rédacteur-réviseur

Abdoulaye Faye

Impression

Centre INFFO